No. G.389b.18

Vol 2

THE TRVSTEES OF THE PVBLIC LIBRARY
LVX OMNIVM CIVIVM
OF THE CITY OF BOSTON
1852 : 1878

Bought with the
Charlotte Harris Fund
Charlestown Branch.

BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 06571 380 0

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/manifesteovdecla00slsn

1630. Juillet 14.

MANIFESTE

OV

Declaration des causes principalles qui ont meu le tres Auguste Roy de Suede à prendre les armes & entrer en l'Allemagne.

Traduict d'Alleman en François.

MANIFESTE OV DECLARATION des causes principalles qui ont meu le Roy de Suede à prendre les armes & entrer en l'Allemagne.

QVAND on vient à considerer le faict d'vne guerre, la premiere question est, si elle est iuste ou non. Ce qui arriue maintenant en celle qu'a entrepris le Roy de Suede, lequel nous pouuons à bon droict appeller grand, tant pour sa prudence, courage, valeur, & autres vertus herroïques, que pour son pouuoir, force & moyens, & encores pour tous ses hauts desseins & actions vrayement dignes d'vn grand Roy; s'estant dés le commencement de son regne efforcé de terminer auec gloire & reputatiō les guerres, desquelles il voyoit son Royaume assailly de toutes parts, par les armees de trois Monarques & Potentats tout à la fois, comme de faict il les a finies iusques à present assez heureusement, partie par vne paix bonne & glorieuse, partie par vne tresue assez aduantageuse & notable. Et depuis quelques mois, voire en fort peu de temps, amené

ſon armee és havres de la Mer Baltique, s'eſtāt rendu maiſtre quaſi de toute la Pomeranie; y fortifiant les places de ſa conqueſte, non pour eſtendre ſes limites, mais pour tirer d'oppreſſion ſes parens & amis, non à la foulle des villes & pays, mais à ſes propres frais & deſpens, & au hazard de ſa propre perſonne, ainſi qu'il ſe void par les Relations qui en ont eſté publiees, leſquelles ont fait eſclatter ſa renommee par tout l'Vniuers. Vray eſt que les enuieux de ſa gloire, ou ceux qui ne ſont encore informez de la Iuſtice de ſes armes, y donnans diuerſes interpretations, font courir de luy des bruits ſiniſtres, & au preiudice de ſa reputation, il a eſté iugé à propos de faire voir au monde les motifs & raiſons de ſon dernier paſſage & entree en l'Allemagne, & ſans nous arreſter à diſcourir de ce qui eſt ſi notoire à tous les peuples & Eſtats de la Chreſtienté; ſçauoir eſt le deſſein perpetuel des Eſpagnols & maiſon d'Auſtriche à la Monarchie Vniuerſelle, ou du moins à la conqueſte des Eſtats & Prouinces de la Chreſtiēté d'Occident, & particulierement des Principautez & villes libres de la Germanie, où ceſte maiſon a fait tel progrez, que ſi ce braue & genereux Prince du Septentrion ne ſe fut eu armé & oppoſé à ce torrent, elle pouſſoit ſon ambi-

tion & ses armes iusques aux Royaumes & Prouinces les plus esloignees, & qui iusques icy se sont garentis & maintenus en leur liberté, nonobstant milles pratiques & menees secrettes & ouuertes des Espagnols & de leurs partisans; C'est ce qui en partie à donné subjet à sa Majesté de Suede à se mettre en Mer & en campagne, à fin de conseruer ses amis & rendre par tout ce climat là le traffic & commerce libre, tant par mer que par terre; y ayant esté conuié par quelques Princes & Estats de l'Empire, auant mesme qu'ils fussent reduits entierement dans la seruitude & misere en laquelle ils se retrouuent à present par la tyrannie de ses ambitieux partisans, Conseillers, & Chefs de guerre de ladite maison, & quand & quand pour preuenir la ruyne totale, tant de soy que de voisins amis & alliez, qui est veritablement vn effect de la Charité & protection qu'vn Prince prudent & genereux doit naturellement à ses propres subjets & plus proches voisins, prests à tomber dans l'oppression; ne pouuant neantmoins s'imaginer que les ennemis de la liberté publique se deussent ietter auec tant de violence & impetuosité dans les pays d'autruy, comme ils ont fait; & ceste croyance & oppinion fut cause d'arrester tout court le dessein de sadite Ma-

jesté à secourir ceux qui apprehendoient cest inuasion, & cependant tourner ses conseils & ses armes autre part, pour ne perdre les occasions qui s'en presentoient.

Car depuis que les guerres de Pologne en l'annee 1626. obligerent S. M. de Suede à faire passer son Armee en Prusse (Prouince subjecte dudit Roy de Pologne) elle commença alors à considerer de plus prés tout ce qu'elle pouuoit esperer ou craindre de ceux qui rauageoient ainsi l'Allemagne, & iugea bien que ses amis ne l'auoient sans raison ou fondement aduertie, en ce qu'elle recognut que les ennemis luy faisoient tousiours naistre de plus en plus subject de guerre, à mesure qu'ils s'approchoient des Prouinces Baltiques,

Car en premier lieu, en ladite annee on intercepta les lettres de sadite Majesté enuoyees au Prince de Transiluanie, & apres les auoir ouuertes & faussement expliquees, pour charger S.M. de la haine du peuple, & pour la rendre par tout odieuse, furẽt malicieusement publiees, & le Courier qui les portoit fut par vne ouuerte & publique violẽce, & cõtre le droict des gens mis en prison, & traicté en criminel.

Secondement, les ennemis du repos public empescherent que la paix qui lors se traittoit par des Commissaires deputez de part &

d'autre ne se conclust entre sadite Majesté & le Roy de Pologne, bien qu'il y eust par fois assez d'apparence d'en pouuoir paruenir à la conclusion, d'autant qu'ils auoient pratiqué & corompu par presens & artifices les Ministres des Estats de Pologne, voire des principaux, à intention de tousiours d'entretenir ceste guerre, & iusques à ce qu'ils eussent executé leurs desseins en l'Empire, sous l'esperance qu'ils donnoient aux Polonois, qu'apres auoir subjugué le party protestant d'Allemagne, ils ne failliroient de les assister pour enuahir & occuper le Royaume de Suede.

Pour confirmation de laquelle promesse, & pour s'acquiter de leur obligation par des effects veritables, qui ne tendoient qu'à animer les Polonois, & pour affoiblir la Suede, ils firent deffenses de faire aucunes leuees dans l'Allemagne pour Suede, & au contraire permirent à l'ennemy de leuer gens de guerre ouuertement, & de se seruir de toutes les prouisions qu'ils en pourroient tirer : Mais voyans que nonobstant toutes leurs deffenses, les gens de guerre couroient de toutes les contrees d'Allemagne au seruice du Roy de Suede; ils despecherent l'annee suiuante 1627. le Duc de Holsace auec vne puissante armee pour luy aller faire la guerre en Prusse,

& ce ſous les Enſeignes & bannieres de l'Em-
pereur meſmes. Outre cecy, & pour plu
grand teſmoignage de leur animoſité, & à fi
de priuer les Suedois de toutes commoditez
ils interdirent toute liberté de commerce, &
aux Marchands toutes ſortes de traffic, leu
enleuant leurs marchandiſes, meſmes celle
dont le tranſport & voicture auoit deſia eſt
faite dans les villes de l'Allemagne, & confi
cans les Nauires Suedois, ſous pretexte d
vouloir eſtablir vn commerce general dan
Lubek pour les villes Anſeatiques: Ce qu
toutesfois n'eſtoit en effect, qu'exclurre &
chaſſer les Suedois de tout le commerce de l
Mer Baltique, & pour faire vne armee Naual
le aux deſpens des pauures Marchands, ſujet
du Roy de Suede, à fin de courre & eſcume
librement ladite Mer à leur plaiſir & volonté
comme ils firent bien paroiſtre l'annee ſui
uante, ayant nouuellement creé vn Genera
des Mers (tiltre nouueau & non iamais vſit
en ce climat là) & occupé les ports & place
munies és Duchez de Meckelbourg & de l
Pomeranie.

On pourroit bien objecter icy que tout cel
eſtoit ſupportable pourueu qu'ils n'euſſen
point paſſé outre, mais il eſt à iuger qu'ils n'e
demeureroient pas là; & de faict, ils commen
ceren

cerent aussi tost à courir la Mer, & fortifier le port de la ville de Stralsond, pour receptacle & retraicte de leurs Pyrates: Chose qui tant touchoit & importoit à tous les Estats voisins & les endommageoit si fort, que le Roy de Suede, qui de toute ancienneté a le droict de protection de la Mer Baltique, n'en a peu ny deu d'auãntage souffrir le moindre progrez.

Sa Majesté doncques, inuitee par les prieres instantes de ses amis & alliez, & irritée par les iniures & outrages faits, tant à ses subjets qu'à ses amis & alliez, passe pour la seconde fois en Prusse, vers le Printemps de l'annee suiuante 1628. à dessein de remedier à tous ses inconueniens par des moyens, & voyes bonnes & legitimes: Et aduint à mesme temps que les deputez de ladite ville de Stralsond la vindrent trouuer pour luy faire plainte, que nonobstant que leur ville n'eust en rien offensé, ny l'Empereur, ny aucun des Estats de l'Empire, mesme sans auoir esté accusee, citee, ou condamnee, voire apres auoir esté declaree innocente par decret Imperial, auec promesse & asseurance d'vne entiere deliurance; L'armee Imperialle cõduite par le General Vvalestein, auroit fait le degast & rauage, & exercé des cruautez inouïes sur les Bourgeois de la ville & habitans du plat pays, iusques à se fortifier

dans leur territoire, & ſans aucune denonciation de guerre ſurprins l'Iſle Denholme, vis à vis du port de ladite ville, laquelle on alloit munir & fortifier, au grand dommage & prejudice d'icelle : Qu'elle s'eſtoit en outre ſaiſie des paſſages de l'Iſle de Rughen, & de ceux meſme de leur ville pour aller à la terre ferme : Qu'elle amuſoit les Bourgeois de vaines eſperances, à deſſein de les ſurprendre : Qu'apres auoir eſpuiſé leurs bourſes, elle les vouloit encore obliger à receuoir garniſon, leur demandoit leurs nauires, leurs canons, & leurs havres, & cependant les opprimoit de toutes ſortes de violences, ſans auoir eſgard à leur innocence, ny aux conſtitutions Imperialles, ny au decret de l'Empereur, ny auſſi au Traicté fait en Pomeranie auec le Mareſchal de Camp d'Arnheim, ny à pluſieurs autres pactions, ny meſmes aux grandes ſommes d'argent que ladite ville auoit contribué, par le moyen dequoy elle penſoit eſtre quitte & aſſeuree.

Ceſte pauure ville doncques ne pouuant eſtre deliuree par les decrets de l'Empereur, & voyant que le Duc de Pomeranie leur Prince ne la pouuoit aſſiſter, & ſe ſentant abandonnee de ſes confederez, a eſté forcee par la neceſſité d'auoir recours à vne ayde & aſſi-

ſtance eſtrangere, à fin de diuertir la ruyne qui la menaçoit,& ainſi accepter le ſecours du ſereniſſime Roy de Dannemarck,en eſperance que ceſte hoſtilité & violence ſe pourroit appaiſer ou moderer, mais toutesfois craignant qu'on ne l'accuſaſt de s'eſtre alliee auec vn Roy pour lors en guerre auec l'Empereur, elle a iugé à propos de ſe ietter entre les mains du Roy de Suede, Prince ſon amy, & neutre pour lors.

C'eſt pourquoy S.M. voyant bien qu'on ne deuoit eſperer aucune douceur, d'vne armee, qui s'eſtoit comportee auec tant d'iniuſtice & cruauté; Veu meſmes que la requeſte de ceſte ville eſtoit fondee en toute raiſon & equité,& qu'elle auoit touſiours eſté alliee à la Couronne de Suede,tant par vn commun lien de Religion & de commerce, que par toute autre bonne correſpondance,veu auſſi qu'il importoit à ſes Eſtats, & à tous ſes voiſins, ſi on permettoit que les Pyrates occupaſſent ce havre pour y faire leur retraitte; Il n'a peu ſans bleſſer ſon honneur & ſa conſcience, refuſer à ſes pauures affligez le ſecours qu'ils luy demandoient, lequel il a eſté obligé de leur donner, pour la ſeureté de ſon Eſtat,voiſins & alliez.

Et combiẽ que par cela S.M. de Suede penſaſt obtenir, & faire qu'on obſerueroit & reſ-

pecteroit d'autant plus les Decrets de l'Empereur, & que par ce moyen la mer Baltique demeureroit en son estat, c'est à dire libre & seure à ses alliez, & à toutes nations qui y trafiquent d'ordinaire, comme que la ville de Stralsond (qui auparauant auoit esté conseruee par le Roy de Dannemarck, pour lors en guerre auec l'Empereur) fust par son entremise entretenue & conseruee en sa liberté; ainsi qu'il appert euidamment par les pactiõs qu'elle a faict sur ce suject auec ladite ville, lors qu'elle l'a prinse en sa protection. Elle n'a toutesfois peu empescher que ces broüillons & vsurpateurs se soient aucunement deportez de leurs pernicieux & ambitieux desseins, moins les destourner de la guerre que depuis ce temps ils ont encore continuee par mer & par terre, auec plus de rage & violence qu'auparauant: car ne se pouuans rendre maistres de ce port-là selon leur intention, ils se saisirét de celuy de la ville de Vvismar, & de quelques autres qui leur estoient aduantageux, & tirerent du port de Dansick les nauires de Pologne, lors ennemy du Roy de Suede, pour s'en seruir, auec lesquels ils firẽt tant de courses, depredatiõs & rauages sur la mer voisine, que sadite Majesté de Suede fut en fin contrainte, pour conseruer le commerce dans ses

propres mers, d'equiper auec grande despense vne armee naualle pour renfermer ces Corsaires dedans, à fin de pouuoir iouyr du reste de l'annee en repos.

Nonobstant tout cela, le Serenissime Roy de Suede n'a point cessé d'encliner tousiours à la paix, & d'y contribuer tout son possible: Car ayant sceu qu'on estoit sur le poinct de traitrer vne paix entre l'Empereur & le Roy de Dãnemarck à Lubeck, il y enuoya aussi tost ses Ambassadeurs pour accommoder le differend, touchant la ville de Stralsond, & pour pacifier à l'amiable tous les autres differends, qui s'estoient rencontrez pendant les annees dernieres, & auec charge expresse d'apporter tout ce qu'ils pourroient d'industrie & d'induction, pour faciliter l'accommodement entre l'Empereur & le Roy de Dãnemarck, estimant que la paix ne se pourroit bien faire auec ledit Roy, sans y comprẽdre la ville de Stralsond, & laquelle y estant comprinse, S. M. de Suede ne pourroit estre raisonnablement exclue de ce traitté mesme, à cause des accords & pactions cy deuant faits entre elle & ladite ville.

Mais bien que le Roy de Dannemarck eust receu fort honnorablement ceste Ambassade, & que l'autre party en fust requis tres-digne-

ment par plusieurs lettres de S. M. de Suede
on refusa neantmoins inhumainement l'au
diance à ses Ambassadeurs, ausquels on n
daigna donner aucune responce; ains leur fu
commandé, sur peine de la vie, de sortir à l'in
stant mesme, non seullement de Lubeck: mai
aussi de toute l'Allemagne, laquelle procedu
re tant indigne, & tenuë, & iugee par toute
nations pour suiect suffisant de rupture, à fi
d'en tirer raison par les armes, & S. M. eust est
dés lors fort excusable, si elle se fust porte
aux remedes d'extremité, puis qu'il ne luy re
stoit plus aucun autre moyen ou raison valla
ble de s'en abstenir: Toutesfois apres que le
Deputez de l'Empereur par leurs lettres res
ponsiues, & dattees du mois de Mars euren
recognu celles de l'Ambassade de S. M. & pa
ceste recognoissance voulu s'excuser de l
premiere faute qu'ils auoient faite. Sa Majest
pareillement comme plus encline à croire l
bien que le mal, estima que cela pouuoit pro
ceder d'vne mauuaise suggestion de quelque
Conseillers malins ou maladuisez, & non pa
d'vn concert & cōmun aduis de tous, ne iuge
pas encore ceste offēce bastāte pour l'oblige
au ressentiment d'vne iuste guerre, veu prin
cipallement que les Deputez disoient n'auoi
aucune charge de traitter auec autre qu'aue

e Roy de Dannemarck: joint qu'ils asseuroiẽt
que si on en vouloit parler à l'Empereur, ou
au Duc de Fridland, on en pourroit tirer res-
ponce fauorable. Vray est que les affaires e-
stoient pour lors reduites à tel poinct, qu'il
sembloit n'y auoir plus lieu ou apparẽce quel-
conque d'ouyr parler d'auãtage d'aucun trait-
é d'accommodement, à cause des offences &
indignitez precedentes. Il venoit aussi à con-
siderer comment & en quelle maniere le par-
ty offencé pouuoit, sans blesser son honneur,
de faire le premier l'ouuerture à l'Empereur,
auec lequel l'on n'auoit eu encores aucune
communication, à cause de la difficulté des
passages bouchez dans toutes les terres de
l'Empire, & que la negotiation du traitté de
Lubeck s'en alloit prendre fin.

Toutesfois pour tenter de rechef toutes
voyes possibles, & à fin de surmonter toutes
difficultez qui se pouuoient opposer au bien
de la paix, ne se pouuant trouuer aucun moyẽ
d'en faire ouuerture à l'Empereur. Le Parle-
ment de Suede fit trouuer bon à S.M. d'en es-
crire au College des Electeurs, n'estimant pas
qu'ils approuueroient qu'on traitast de telle
façon les Roys estrangers, ce qui se fit au mois
d'Auril ensuiuant, à fin que ces Princes, com-
me ayans vne grãde authorité dans l'Empire,

y cherchassent & trouuassent eux mesmes quelque remede conuenable. S. M. mesmement consentit qu'on enuoyast vn Deputé au General de l'armee Imperialle de la part dudit Parlement, iugeant qu'on pouuoit composer à l'amiable dans les armees les difficultez qui estoient glissees entre elles : & pour cét effect le Baron Steno Bielke fut aussi tost despeché, auec pouuoir de traicter quelque trefue pour la ville de Stralsond, s'il rencontroit des esprits qui fussent aucunement disposez à la paix, en attendant qu'il se trouuast occasion d'enuoyer des Commissaires pour terminer l'affaire entierement. Mais ledit Baron estant arriué à Stralsond au commencement du Printemps, trouua les affaires encores en pire estat qu'auparauant, & les ennemis portez à poursuiure leur pernicieux desseins, voire auec plus de chaleur & violence qu'auparauant.

Car Stralsond estoit lors ttauaillé & attaqué de tous costez, les ports remplis de gens de guerre, pour courre la Mer de Suede : & pour comble d'iniquité, vne fort grande armee (sans aucun prealable deffi, ou denonciation de guerre) destinee en Prusse, contre S. M. de Suede) sous la conduicte d'Arnheim Mareschal de Camp de l'Empereur, ce qui empescha

empeſcha le ſuſdit Baron de paſſer outre; lequel iugea eſtre en partie neceſſaire pour ſa deſcharge d'eſcrire au Duc de Fridland pour luy faire ſçauoir le ſubjet de ſa legation, & ayant proteſté contre ceſte iniure & iniquité de l'Armee qu'on auoit fait paſſer, il requit qu'on la renuoyaſt, & qu'on fit ceſſer tout autre acte d'hoſtilité, ſuiuant la parole qui en auoit eſté donnee par les deputez de la part de l'Empereur à Lubeck.

Le Duc de Fridland teſmoigna neantmoins qu'il n'auoit lors encore aucune inclination à la paix, & que les promeſſes de ces Deputez à Lubeck n'eſtoient que fourbes & tromperies, car il proteſta ne pouuoir rappeller les trouppes que conduiſoit ledit Arnheim, & qu'il falloit que S. M. Imperialle, comme eſtant trop chargee de gens de guerre, s'en deſchargeaſt en partie, les ayant deſia pour ce ſubjet enuoyees au Roy de Pologne ſon amy, pour faire la guerre contre celuy de Suede (comme tout cecy ſe peut verifier par lettres autentiques:) Et ſans donner autre reſponce, il fit aduancer pour la deuxieſme fois ladite Armee en grande diligence, laquelle auoit trauaillé tout le long de l'Eſté celle de S.M. dans la Pruſſe, là où indubitablement elle euſt ſouffert la ruyne entiere de ſes Eſtats & de ſes

amis & alliez; Si Dieu protecteur des iuste causes, & guarand de son innocence n'eust prins en main la deffence de la Iustice de ses armes, ayant fait iustement souffrir à ses ennemis les maux qu'iniustement ils luy auoient preparez & dressez.

Tout ce que dessus bien consideré, la preuue est assez euidente combien S. M. de Suede trauersee tant de fois en ses bons desseins pour la paix, a esté contrainte de reprendre maintenant les armes à bon escient pour la deffence & conseruation de sa personne, ses Estats & alliez.

L'on pourroit dire icy qu'elle deuoit encores temporiser & attendre la responce des lettres du College des Electeurs; Veu que le Roy de Dannemarck estoit interuenu là dessus, qui à la persuasion & instigation de sadite Majesté auoit dés l'Hyuer passé tasché de composer le tout par vn traicté de paix: mais il faut aussi infailliblement presupposer icy, que si sadite Majesté eust veu le moindre signe ou apparance, d'auoir par quelque traicté vne digne reparation des outrages & dommages qui luy estoient faits, & quelque seureté & liberté pour ses voisins, elle ne se seroit iamais tant portee à ce ressentiment, qu'elle n'eust plustost condescendu à quelque pourparler

le paix, selon son zele & inclination naturelle au repos & à la tranquilité publique. Mais depuis qu'on eust projecté vn autre traicté de paix en la ville de Dansick en Prusse, & que le Commissaire du party aggresseur ne voulut rien signifier ou declarer à celuy du party offensé qui s'offroit à traicter auec luy, & luy auoit fait entendre son desir & fait voir son pouuoir. Il est aisé à conclurre de là que le Commissaire Suedois estoit entieremẽt porté à la recherche de la paix, & qu'au contraire telle n'estoit point l'intention des ennemis, attendu les fraudes & tromperies dont ils se sont seruis par le passé, & lesquelles ils ont encores pratiquees en ceste mesme negociation de Dansick, & qui ne sont que par trop manifestes, puis qu'au mesme temps ils se sont saisis des passages & places munies de la Pomeranie pour pousser leurs conquestes plus auãt, & continuer la guerre tousiours plus rudement; preuue qui n'est que trop suffisante pour faire recognoistre le peu d'asseurance qu'il y auoit en tels traictez.

Quand au College des Electeurs il y a trop d'apparence qu'il n'y auroit non plus gueres aduancé, bien que sadite Majesté eust ceste croyance, que si ledit College Electoral eust eu plain pouuoir de l'Empereur, il se fut sans

doubte porté à quelque chose de bon pour la paix, outre l'authorité que ledit College a eu de toute ancienneté, & doit auoir, laquelle l'on tasche de luy diminuer peu à peu : car par leur responce du mois d'Auril aux lettres de sadite Majesté. Lesdits sieurs Electeurs ont assez approuué la proposition qu'elle faisoit, d'vn accord & composition amiable, luy promettant en cela d'y correspondre d'vne volonté reciproque, mais ils n'y faisoient mention aucune de la reparation demandee pour les torts, iniures & autres indignitez dont elle se plaignoit : Ce que toutesfois ses lettres requeroient speciallement, d'où il est aisé à iuger qu'ils luy laissoient la liberté de pouruoir à ses affaires ainsi qu'elle troueroit à propos.

Et partant puis que sadite Majesté de Suede a souffert tant d'outrages & iniures, sans en auoir iamais peu tirer aucune satisfaction; comme de luy auoir intercepté, ouuert, faussement deschiffré & interpreté ses lettres, emprisonné ses subjects, officiers & soldats, apres leur auoir vollé tout leur bien, interdit le cõmerce, qui de droict naturel est commun à tout le monde : Qu'on a desconseillé & empesché l'accord ou paix auec le Roy de Pologne; & au contraire, qu'on l'a assisté de beaucoup de forces. Qu'on a fait passer des armees

ntieres en Pruſſe contre S. M. & le Royau-
ne de Suede pour la ruyner. Qu'on luy a en-
.erement refuſé le paſſage demandé en tou-
e amitié, & ſous des cautions & aſſeurances.
Qu'on a ſpolié ſes amis, alliez, & voiſins, &
arents en haine du nom de ſa Majeſté, op-
reſſé, perſecuté, & deſpoüillé de leurs Du-
hez & ſeigneuries; bannis & chaſſez de leurs
erres & maiſons, & peu s'en faut reduicts à
nendicité. Qu'on a ignominieuſement for-
los & rejetté d'vne façon plus que barbare
es Ambaſſadeurs, qui auoient eſté deſpechez
uec plain pouuoir de traicter la paix. Et en-
in enuoyé par deux fois de fortes armees
contre S.M. ſans aucune iuſte cauſe ny ſubjet,
voire meſme ſans aucun pretexte qui peuſt
eruir de couleur aux mauuais deſſeins de ſes
ennemis. Y a il donc perſonne d'entende-
ment, ſein & non preoccupé de paſſion & in-
tereſt particulier, qui oſe nier que par les loix
diuines & humaines, & par l'inſtinct de la na-
ture meſme, il ſoit loiſible d'employer les
moyens que Dieu nous met en main, pour
nous reſſentir & venger d'vne iniure ſi ſenſi-
ble, ſurtout aux Roys & Princes ſouuerains,
principallement où il va de l'honneur de leur
perſonne, du ſalut de leurs Eſtats, & du bien
de leurs ſubjets, lors que toute apparence

d'honneur & satisfaction leur est desniee estant tres-vray & notoire à tout le monde que non seulement par menasses & pratiques secretes, mais aussi par force & violence on s'est saisi & veut-on encores occcuper les ports & havres de la Mer Baltique, y establir Admiraultez nouuelles au prejudice du commerce ordinaire & liberté ancienne, & à la ruyne totalle des villes maritimes : Et puisque telles entreprises & desseins iniustes continuent encores par les preparatifs des ennemis tant par mer que par terre ; Y a il dis-je quelqu'vn qui blasmera le Serenissime Roy de Suede d'auoir voulu par ses armes garentir ses subjects & ses amis d'vne telle oppression?

Et pour comprendre le tout en peu de paroles : Ne sommes nous pas instruits par les loix de la Nature mesme de repousser la force par la force ? Qui est aussi celuy qui ne iugera que veritablement S. M. n'a esté portee à entreprendre ceste iuste guerre contre sa propre volonté, & par vne contraincte & obligation necessaire, apres auoir tenté toutes voyes de droict & de iustice ; n'ayant rencontré que toutes sortes d'obstacles & empeschemens, au lieu des bons & salutaires remedes qu'elle a souuent proposez.

Or ne luy restant à present pour sa conser-

ıation propre & pour la deffenſe & prote-
ction de ſes ſubjets & amis aucun moyen que
eluy des armes, elle deſire que toute la Chre-
tienté recognoiſſe & iuge ſi elle les a priſes
utrement qu'à regret, & forcee par vne ne-
eſſité extreme.

Que s'il ſe trouuoit parmi ſes ennemis, &
ıal-veillans aucun qui oſaſt blaſmer & ca-
omnier S. M. pour auoir pris la deffence &
rotectiō particuliere de la ville de Stralſond
dont la iuſtice en eſt neantmoins toute ap-
arante) le blaſme au contraire en doit eſtre
nputé à ceux qui en ont donné l'occaſion, &
ui les premiers contre toute raiſon, ont atta-
ué ceſte ville, ſes ports, & ſon territoire, y ex-
rçans les rauages & barbaries dont a eſté par-
: cy deſſus.

Que ſi S.M. auoit en quelque façon fauoriſé
:s entrepriſes des ennemis de l'Empereur ou
e l'Empire, ou ſi elle eſtoit entree en ligue,
: aſſociation auec eux, on ne s'eſtonneroit
as ſi on luy rendoit la pareille : mais ayant
ouſiours perſiſté dans vne reſolution de vi-
re en paix, & de ſe maintenir conſtamment
ans l'amitié & neutralité des deux partis du-
ınt les guerres d'Allemagne, & ſans auoir ia-
ıais donné aucun ſuiect ou ſoupçon d'offen-
: ; Elle a maintenant toute raiſon de ſe plain-

dre à toute la Chreſtienté du mauuais, & entierement indigne traittemẽt qu'on luy a fait.

C'eſt pourquoy ſadite Majeſté de Suede n'ayant eu aucun deſſein de porter preiudice à l'Empire, auec lequel elle proteſte n'auoir querelle ny inimitié quelconque: mais ayant ſeulement prins les armes pour le bien public, pour ſa ſeureté & la conſeruation de ſes amis, leſquels elle deſire remettre au meſme eſtat & franchiſe qu'ils eſtoient auant ceſte guerre, & pour aſſeurer par meſme moyen à l'aduenir contre toute incurſion de voleurs & pyrates, le voiſinage & la mer Baltique,& ſon Royaume de Suede.

Et pour concluſion S. M. a ceſte confiance, que les gens de bien qui verront ce Manifeſte & ſienne Declaration, & la liront des yeux d'equité, faiſans conſideratiõ des raiſons qui y ſont ſommairement & veritablement deduites, y trouueront dequoy blaſmer & condamner les procedures de ſes ennemis, comme tres-iniuſtes & deteſtables, voire de tres-mauuais & dangereux exemple pour les Electeurs & autres Princes de l'Empire, ſur leſquels on voudroit faire cy apres pareils attentats & vſurpations. Elle eſpere auſſi que toute l'Allemagne, voire meſme toute la Chreſtienté fauoriſera la iuſte reſolution qu'elle a

priſe

prise de se deffendre par les armes, à fin de preuenir & repousser les violentes entreprises de ces vsurpateurs, qui ont si malheureusement conspiré sa ruyne, & donné à l'Empereur de si pernicieux conseils, qui ne tendent qu'à l'vsurpation du bien d'autruy, & de la liberté Germanique, voulant sadite Majesté fauorablement croire, qu'ils ont en cela excedé les pouuoirs, instructions, & commandemens dudit sieur Empereur, & eludé les bons & salutaires conseils des Electeurs & Princes de l'Empire.

COPPIE DE LA LETTRE ESCRITE à l'Empereur par le Duc de Pomeranie, touchant l'inuasion de sa ville Capitale de Stetin, & autres places, & pays de sadite Duché par le Roy de Suede, en laquelle il declare les raisons pour lesquelles il n'a peu empescher & s'opposer aux armes dudit Roy de Suede.

TRes-haut, tres-puissant, & inuincible Empereur &c. Seigneur tres-clement, mes tres-humbles & obeyssans seruices vers vostre Imperiale Majesté tousiours premis.

I'estime que ce seroit chose superfluë de redire au long à vostre Majesté les non meritees

calamitez & griefues miseres esquelles les ruyneux logements de gens de guerre faits depuis trois ans en mes Duchez de Stetin, Pomeranie, & en toutes les Prouinces & dependances d'icelles, m'ont plongé; puis qu'il est notoire à tout le monde, & que les plaintes que moy & les miens en auons faites, & les itérees responses, que sur icelles il a pleu à V. M. Imperiale me donner, le tesmoignent plus que suffisamment, sans faire mention de ce que i'ay encores enuoyé expres, mes Deputez à la presente Diette de Ratisbonne, tant à V. M. Imperialle qu'au College des Electeurs pour y faire remonstrer en toute humilité & respect, & par toutes sortes de circonstances l'extremité en laquelle ie suis reduict: Mais bien m'est-il force de representer à V. M. que sur ces entrefaites le Roy de Suede &c. est arriué en mes pays auec vne puissante armee, & a trouué si peu de resistance en ceux qui auoient esté destinez pour la deffense (& qui sous ce pretexte ont espuisé moy & les miens iusques au fond, & outre ce, desarmé la plus part de mes subjets, & mesme osté leurs cheuaux) que d'abord il a prins le Duché de Rughen, & en suite le havre de Pœnemonde deuant Vvolgast, puis s'est emparé de l'Isle & de tout le pays d'Vsedom auec la ville bien

munie d'iceluy, du port Vvollin, des deux havres Svveyne & Debenau , outre le fort qui y auoit esté commencé à si grands frais, & la ville bien muree de Vvollin, qui estoient autant de retranchements & forts pour deffendre l'accez de ceste ville de Stetin, lieu de nostre residence , & notamment l'Isle de Rughen où il y auoit plusieurs bonnes forteresses. De mesme le havre de Pœnemonde estoit bien fortifié & retranché, comme aussi Vsedom Vvollin , Svveyne & Debenau ; de sorte qu'il est à presumer, que si ces deffenseurs eussent voulu faire bonne resistance & se porter vaillamment, le Roy de Suede n'eust peu en si peu de temps faire de si grands progrez. Mais au lieu de cela, dés qu'ils entendirent la venuë dudit Roy, sans l'attendre, lesdits deffenseurs pillerent les places susdites, mirent le feu en quelques vnes, & les abandonnerent à la haste, tournans leurs armes, qu'ils deuoient employer contre le soldat estranger, contre les pauures habitans desarmez du païs, qu'ils ont comme en pays ennemy par vne cruauté inoüie pillez & saccagez , de sorte que c'est chose horrible à descrire, mais neantmoins veritable , & dont les preuues & tesmoignages se pourront suffisamment produire cy-apres. Voire on

n'en eſt pas demeuré là, ains ils ont attaqu mon Chaſteau & ma ville de Vckermonde qui eſt à vn notable paſſage, chaſſé d'icelle m garniſon contre l'accord expres, & tout auſſ toſt l'ont quittee & laiſſee vuide. A Vvolli ils ont pillé la maiſon de la Princeſſe doüairie re, ſœur de l'Electeur de Saxe, & taſché d'y mettre le feu. De là eſt enſuiuy que le Roy d Suede prenant l'occaſion & ſon temps (pen dant que Torquato Conty Mareſchal de Cā pour V.M.Imperialle auec la plus part de l'ar mee ſe iettoit contre la Pomeranie) eſt arriu le 20. Iuillet à la faueur du vent (qui luy fi faire ſix lieuës en deux heures) deuant ceſte ville, que tout auſſi toſt il inueſtit de telle vi-teſſe, & bloqua de tous coſtez, faiſant ſes ap-proches de ſi prés, qu'il fut impoſſible de ſe mettre en deffence, beaucoup moins receuoir ou attendre ſecours de l'armee de V. M.

Que ſi là deſſus il plaiſt à V. M. Imperialle ſelon ſa grande bonté & prudence de laquelle elle eſt doüee de Dieu; aux Electeurs & Prin-ces de l'Empire, voire à tout le monde de bien conſiderer & iuger comment, & par quels moyens ie ſuis tombé en ce malheur, ie ne crain point d'encourir de droict & equité au-tre iugement ny cenſure; ſinon que la ſinceri-té & conſtance de ma foy, vrayement Alle-

nāde, en laquelle ie ſuis demeuré ferme nonobſtant toutes mauuaiſes procedures, a eſté mal recogneuë, & que tout ce malheur ſe doit attribuer à ceſte nouuelle inuention de loger des gens de guerre contre les ſtatuts de l'Empire, & exiger de ſi groſſes contributions, que la ruyne totale du pays s'en eſt enſuiuie, pour ne point toucher aux autres raisōs. Car par la grace de Dieu ie ſuis tout aſſeuré en ma conſcience de n'en auoir iamais donné le moindre ſujet, ny par vnion, ny par correſpondances, beaucoup moins par conſpiration ou aucune action ſuſpecte, ains pluſtoſt comme vn vray & fidele membre de l'Empire Romain demeurant, & trouué ferme en termes d'integrité & innocence, pour deſtourner ces malheurs, perils, & extremitez de mes pays, ay recherché iuſques à preſent toutes voyes & moyens, tant enuers V. M. Imperialle que vers le College des Electeurs, comme auſſi vers vos Generaux, Capitaines, & tous autres, qui pouuoient ſeruir à la cauſe, enuoyé des Ambaſſades notables à V. M. & aux ſuſdits Electeurs, & de fraiſche memoire par l'aduis des grands Miniſtres d'Eſtat de V. M. commandans icy, vne Ambaſſade à la Couronne de Suede. Encor vne à Danzig: meſmes encor' vne preſentement à V. M. Impe-

rialle, si peut estre par vne singuliere gracieu-se volonté de Dieu il se pouuoit trouuer re-mede & repos. Que si tout cela a iusques à present rapporté peu de fruict, & que ceste occasion y soit entreuenuë, ny moy, ny mes pays innocens n'en deuons point patir. Ainsi tant plus faudroit-il penser aux moyens d'vne salutaire paix, & à destourner le mal. Aussi ne veux-ie point perdre toute esperance de paix & de remede, veu que par le peu de discours que i'ay eu auec le Roy de Suede, ie ne l'ay pas recogneu si animé, qu'il se porte pour en-nemy de V.M. ny de l'Empire Romain : mais que son dessein n'est que de conseruer la liber-té du commerce de la Couronne de Suede, & les membres de l'Empire ses voisins de tout temps confederez en leur ancien estat, les deffendant contre toute violence iniuste que les gens de guerre ont entreprins d'y exercer sous le nom, & souuent contre l'intention & mandement de V. M. C'est ce que la neces-sité vrgente m'a fait declarer à V. M. & de la supplier tres-humblement de me faire sentir les gracieux effects de sa clemence & promes-ses Imperialles, & renuoyer mes Deputez, par lesquels ie la supplie en toute humilité de me descharger de tant de difficultez, auec bonne despesche. Cela non seulement tournera à la

ouange & gloire immortelle de V.M. mais le
'out-puissant la comblera encores de toute
rosperité& benediction, & moy ie n ecesse-
ay par continuelle obeyssance & deuotion
e le seruir enuers V.M.& la Serenissime mai-
on d'Austriche, recommandant tres-affectu-
usement V. M. en la protection du Tout-
uissant, à ce qu'il luy donne vn regne heu-
eux & plein de prosperité ; & moy en toute
ubiection auec mes pays aux bonnes graces
e V.M.

Donné à Stetin ce 14. Iuillet 1630.

De vostre Imperialle Majesté.

Le tres-humble, tres-obeyssant, & fidelle Prince de l'Empire, & feodal,
BOGISLAVV.